CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E111918** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE 10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/02/2004

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/07/2025

Capital : 202 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES

Siret : 452 136 328 00054

Code NACE : 4332C

Numéro caisse de congés payés : 26246-56

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN A 01006 101260499

Assurance Responsabilité Civile :
GAN A 01006 101260499

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : CONCEPT RENODECO

Sigle : CRD

2 RUE DE LA DOUANE
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC

Téléphone : 09 64 28 47 11 **Fax :**

Portable : 06 75 48 54 64

Responsabilité légale :
CARPENTIER THIERRY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : wellbeback@hotmail.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 815 054 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9112 PROB	Agencement (Technicité confirmée)	23	09/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.